

Informations sportives liées à l'engagement républicain

19 novembre 2024

Nous sommes engagés vis à vis du ministère des sports par notre délégation de service public et par nos statuts vis à vis de nos membres.

En conséquence, dès l'échelon de compétition départementale, le port de signes religieux n'est pas toléré : ni croix, ni voile, ni kippa, ainsi que tout autre signe apparenté à une religion. Le port de vêtements neutres tels que définis dans les règlements sportifs reste permis.

Il appartient aux Responsables Compétition Ligue (RCL) de répercuter cette obligation aux Responsables Compétition Départementale (RCD).